

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2013

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Le Garrec, Riu, Touya, Yvora, Somerville,
Mmes Adoue, Claverie, Expert, Duverdier.

Excusés : Mme Lesgards - Mr Lassalle.

***Déclaration intention d'aliéner immeuble Sections A n° 376 et D n° 603.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

***Lettre de Mr et Mme Spiegelhater.**

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par Mr Spiegelhater qui stipule les nuisances sonores répétées, occasionnées par les aboiements incessants d'un chien dont les propriétaires habitent la Rue Batteste. Malgré les demandes répétées auprès de ceux-ci, les nuisances persistent et entraînent des désagréments insupportables. Un courrier sera adressé par Mr le Maire au propriétaire de l'animal.

***Point sur le parking école et suite à donner.**

Dans le cadre de l'étude d'aménagement d'un parking sécurisé à l'école, la mairie avait sollicité les Domaines afin d'avoir une estimation des terrains jouxtant l'école. Ces derniers ont fait parvenir leurs estimations au conseil municipal qui se prononcera lors du prochain conseil.

***Compte-rendu de la dernière réunion sur la téléphonie mobile à MACS (rapporteur Mr Yvora).**

Dans le cadre de la politique de mutualisation sur le territoire de MACS, la communauté de communes propose de mettre en place un groupement de commande pour les achats concernant la téléphonie mobile. Ce marché permettra de réaliser des économies financières sur les frais de fonctionnement attachés aux abonnements et aux renouvellements des téléphones mobiles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce groupement.

***Motion à l'encontre du projet de décret relatif à la collecte des déchets ménagers.**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de décret : le Ministère de l'Ecologie travaille depuis plusieurs mois à la réforme des règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (art. R2224-3 à R2224-29) qui régissent la collecte des déchets ménagers. Ce projet, entre autre, remettrait en cause tout le travail fait par le SITCOM pour optimiser et sécuriser la collecte des déchets des ménages, avec une hausse prévisible de 30 à 40% des coûts de collecte et un impact négatif sur l'environnement. Après en avoir délibéré, le conseil (moins 3 abstentions) se prononce contre ce projet de décret.

***Salon esthéticienne (rapporteur Mr Riu).**

L'un des commerces du pôle commercial sera occupé par une esthéticienne. Pour cela il convient de le carreler et de bâtir une cloison de distribution. Le conseil, à l'unanimité, valide les devis des travaux s'y rapportant.

***Travaux de mise en conformité salle des fêtes (rapporteur Mr Riu).**

L'entreprise Lamarque n'a toujours pas fourni l'attestation des travaux exécutés dans le cadre de la mise en conformité, Mr Riu est chargé de le rappeler.

***Création poste Rédacteur.**

(...) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial, indice majoré 339 à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2013.

La création de ce poste est devenue nécessaire compte tenu du départ à la retraite de Madame Larrivière au 30 avril 2013.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Mme Claire Darrigade, nouvellement recrutée en remplacement de Michèle Larrivière.

***Création Régie location Salles municipales.**

Le Maire de SAUBUSSE,

(...) CONSIDERANT la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations des salles municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

Article 1 : Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la location des salles municipales.

Article 2 : Cette régie est installée à la Mairie de SAUBUSSE 16 Place Eugénie Desjobert

Article 3 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est de : 1200 €

Article 4 : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins tous les trois mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque trimestre.

Article 5 : Le régisseur sera désigné par Mr le Maire sur avis conforme du comptable.

Article 6 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé, après avis du Trésorier de DAX Agglomération, selon la réglementation en vigueur.

Article 7 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis du Trésorier Principal de Dax Agglomération selon la réglementation en vigueur.

Article 8 : Un compte courant postal sera ouvert au nom du régisseur et après avis du Trésorier Principal

Article 9 : Mr le Maire et le Trésorier Principal de Dax Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

*** Suppression régie cantine scolaire.**

La restauration scolaire étant assurée par le Pôle Culinaire de MACS, il convient donc de supprimer la régie de la cantine scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité sa suppression.

***Renouvellement location terrain à Mr Danguin Michel.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail de location à Mr Michel Danguin.

*** Vote Compte de Gestion et Compte Administratif Commune 2012.**

Monique Claverie, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le compte de gestion et le compte administratif 2012 de la commune avec les résultats suivants :

Section Fonctionnement : Dépenses : 457 323,54 € Recettes : 569 354.49 €

Section Investissement : Dépenses : 143 380.07 € Recettes : 125 633.00 €

Hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de la commune 2012.

***Vote Compte de Gestion et Compte Administratif Pôle médico-commercial 2012.**

Monique Claverie, Adjointe chargée de la préparation budgétaire, présente le compte de gestion et le compte administratif 2012 du pôle médico-commercial. Les comptes sont arrêtés ainsi :

Section Investissement : Dépenses : Réalisés : 292 658.54 €

Recettes : Réalisés : 200 120.01 €

Section Fonctionnement : Dépenses : Réalisés : 69 036.10 €

Recettes : Réalisés : 69 037.20 €

Résultat de clôture de l'exercice : Déficit : 92 537,43 €

Le résultat global 2012 (excédent – déficit) : 121 139.04 €

Hors présence de Mr le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du Pôle médico-commercial 2012.

***Divers.**

- Le conseil décide à l'unanimité de reconduire la participation financière de la mairie pour les prestations d'un intervenant musical à l'école. L'APE ayant réglée la totalité de la facture, la quote-part de la Mairie sera reversée à l'association sous forme de subvention d'un montant de 611,05 €.

- Mr le maire a chargé la commission voirie de remédier aux différents petits travaux demandés par la SNCF et le Conseil Général, près du passage à niveau et de la voirie Route du Plé.

- Mme Brigitte Touya assure désormais la permanence à la bibliothèque municipale en remplacement de Mme Galanis. Elle sera rejointe par Mmes Van Paeppeghem Claudine et Cobot pour animer cet espace lecture. Le conseil remercie vivement Mme Galanis pour son dévouement durant toutes ces années et assure Mmes Touya, Van Paeppeghem et Cobot de tout son soutien dans leur nouvelle activité au sein de la commune.

- Le conseil municipal accepte le devis concernant les travaux d'aménagement de l'espace « coccinelle ».

Les rendez-vous du mois.

Les rendez-vous de mois de mai seront précisés sur le prochain compte-rendu.